

APPENDIX "ALLO-15"

PRELIMINARY STATEMENT
 BY
 D. D. TANSLEY
 DEPUTY MINISTER OF FISHERIES AND OCEANS
 TO
 THE SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
 THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS
 ON OFFICIAL LANGUAGES

TUESDAY, JUNE 2, 1981

Mr. Chairman, I would like to start by saying that at Fisheries and Oceans we traditionally take a great deal of pride in the way we manage our operations, but up to now there isn't much for us to be too proud about with regard to the Official Languages Program. The recently-published report of the Commissioner of Official Languages was, for example, quite critical of my department. No more critical, though, I would like to add, than a comprehensive internal review which I requested from our Evaluation and Audit Branch and which was completed three months ago. But no matter whether the criticism is internal or external, the message is clear enough. Improvement is required within DFO in the Official Languages Program area. What I hope I can convey to you today is that the present situation isn't the result of not trying and not caring, and perhaps more important, that the present situation isn't indicative of where we are going in terms of the Official Languages Program. Before getting into that kind of detail, though, I would like to spend a few minutes outlining the department's mandate, structure and client groups.

In the simplest terms, and with the partial exception of Quebec and some inland, freshwater fisheries, the department has complete responsibility for the management, protection, and enhancement of Canada's fisheries. We decide who will catch what fish, in what quantities, and where and when and how they will catch it. This leads us into such specific program activities as licensing of both fishermen and vessels, fish inspection, resource enhancement, habitat protection, quota allocation, and a great deal of scientific research related to the resource and its environment.

To a lesser extent, we are also involved in the marketing of fish products; and together with External Affairs we represent Canadian fishery interests on an international level.

In a pure scientific area, we are responsible for the surveying and charting of Canada's coastal and inland waters. We also are major participants in ocean science research, and for example, with industry and other groups we are currently trying to develop an ocean information system which would be of invaluable use to those who are trying to develop Canada's ocean potential in ways distinct from, but not harmful to, the fishing industry.

APPENDICE «OLLO-15»

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE
 DE
 M. D. D. TANSLEY
 SOUS-MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
 À
 L'AUDITION DU
 COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA
 CHAMBRE DES COMMUNES
 SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LE MARDI 2 JUIN 1981

Monsieur le président, j'aimerais débiter en déclarant qu'au ministère des Pêches et des Océans, nous avons coutume d'être fiers de la façon dont nous gérons nos activités, mais jusqu'à maintenant nous n'avons pas vraiment à nous vanter en ce qui concerne le Programme des langues officielles. En effet, le Rapport publié récemment par le Commissaire aux Langues officielles contenait des critiques vis-à-vis de notre ministère. Cependant, j'aimerais préciser que ces critiques rejoignaient celles d'un examen interne complet que j'avais demandé à notre Direction de l'évaluation et de la vérification, achevé il y a trois mois. Quelle que soit l'origine, interne ou externe, des critiques, le message est tout à fait clair: il est nécessaire d'apporter des améliorations à la mise en œuvre du Programme des langues officielles au ministère des Pêches et des Océans. J'espère pouvoir vous convaincre aujourd'hui que la situation actuelle n'est pas le résultat d'un manque d'effort et de négligence et, peut-être plus important encore, qu'elle ne représente pas du tout nos intentions en ce qui a trait au Programme des langues officielles. Avant d'entrer dans le détail, j'aimerais consacrer quelques minutes à mieux vous présenter le mandat, la structure et la clientèle du ministère.

Pour simplifier, le ministère des Pêches et des Océans a l'entière compétence, à l'exception limitée des pêches du Québec et de certaines pêches intérieures en eau douce, sur la gestion, la protection et la mise en valeur des pêches du Canada. Nous décidons qui attrapera quel poisson, ainsi que le volume, le lieu, le moment et la façon dont il le prendra. A cet effet, nous sommes amenés à mener des activités précises comme la délivrance de permis aux pêcheurs et aux bateaux, l'inspection du poisson, la mise en valeur des ressources, la protection de l'habitat, l'attribution des contingents et un grand nombre de recherches scientifiques relatives à la ressource et au milieu aquatique.

Dans une moindre mesure, nous nous occupons également de la commercialisation des produits de la pêche et, avec le ministère des Affaires extérieures, nous représentons les intérêts des pêcheurs canadiens à l'échelle internationale.

Dans le domaine purement scientifique, nous effectuons des levés et dressons les cartes des eaux côtières et intérieures du Canada. Nous participons aussi activement à la recherche océanographique et, par exemple, nous nous efforçons actuellement de mettre au point, avec l'industrie et d'autres groupes, un système d'information sur les océans qui serait d'une très grande utilité pour ceux qui s'efforcent, mais sans lui être dommageables, d'exploiter le potentiel des mers canadiennes pour d'autres fins que la pêche.